



Wallonie

## COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

### URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la société **Le Brin d'Herbes Immo SASPJ** représenté par **Madame France LECRENIER** ayant ses bureaux **rue des Anneux, 2 à 4053 Embourg**.

Le terrain concerné est situé **rue Toussaint Gerkens, 25 à 4052 Beaufays** et cadastré **division 2, section D n°258E2**.

Le projet est de type : **Démolition de l'habitation existante et construction d'un immeuble de cinq appartements et un penthouse**, et présente les caractéristiques suivantes : **Article R.IV.40-2. § 1er. 2° du CoDT - la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.**

**Le dossier peut être consulté SUR RENDEZ-VOUS** à l'adresse suivante : Commune de CHAUDFONTAINE, Service de l'Urbanisme, avenue du Centenaire 14, 4053 Embourg

- Les lundis, mardis, mercredis ouvrables matin,
- Les jeudis ouvrables après-midi.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent communal, à l'accueil du service Urbanisme, téléphone : 04/361.54.80, mail : [urbanisme@chaudfontaine.be](mailto:urbanisme@chaudfontaine.be), dont le bureau se trouve avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG

**Pour toutes les formes de consultations énoncées ci-avant et sous réserve de modifications liées aux applications des directives " COVID ", tout rendez-vous doit être pris au moins 24 heures à l'avance par téléphone au 04/361.54.80.**

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23 janvier 2022 au 07 février 2022 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Chaudfontaine - Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@chaudfontaine.be](mailto:urbanisme@chaudfontaine.be)